



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 décembre 2017

**N°282/12/2017 : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE MARCHE GARE
2017**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.

Etaient présents : 29

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALON

Pouvoirs : 11

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALON

Absents : 5

Mesdames, Messieurs Monique VALAT, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Nadia CHEKLIT, Carole DUNET-SCHUMANN



Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°274 du 22 décembre 2016 de la commune de Montauban portant approbation du Budget Primitif Annexe Marché Gare pour 2017 ;

Vu la délibération n°58 du 14 mars 2017 de la commune de Montauban portant dissolution du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du marché gare, portant convention relative à la répartition de l'actif/passif avec le Conseil Départemental ;

Vu les délibérations n°1, 2 et 3 du 29 mai 2017 du Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Marché Gare relatives respectivement au Compte Administratif 2016, au Compte de Gestion 2016 et au transfert du résultat de clôture 2016 du Syndicat ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du juin 2017 constatant la dévolution du patrimoine du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Marché Gare à la commune de Montauban ;

Vu le conseil d'exploitation du Marché Gare du 11 décembre 2017 ;

La Décision Modificative n°1 du budget annexe Marché Gare retrace le transfert du résultat de clôture 2016 du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du marché gare, pour un total de 410 227.76 € comme suit :

237 321.28 € au titre du résultat de la section d'exploitation
172 906.48 € au titre de la section d'investissement

Le transfert du résultat de clôture se traduit d'une part :

En section d'exploitation par l'inscription en recette de 237 321.28 € du résultat de clôture d'exploitation 2016 du syndicat avec pour corolaire des inscriptions en dépenses d'ajustement de postes budgétaires pour un même total (223 281.28 € pour le poste entretien et réparation bâtiments, 6 000 € pour le poste assurance, 5 000 € pour le poste maintenance, 3 000 € pour le poste location de copieurs et 40 € de dotations aux amortissements).

Le transfert du résultat de clôture se traduit d'autre part :

En section d'investissement par l'inscription en recette de 172 906.48 €, soit 172 866.48 € du résultat de clôture d'investissement 2016 du syndicat et soit 40 € de dotations aux amortissements, avec pour corolaire une inscription en dépense d'ajustement de même montant (172 906.48 €) pour les postes budgétaires de travaux.

Par ailleurs, dans le cadre de la dissolution du Syndicat mixte d'aménagement du marché gare, le budget annexe du marché gare doté de l'autonomie financière reçoit du syndicat d'une part tous les éléments d'actif (1 540 827.37 €) et de passif (1 951 015.13 €) et d'autre part les restes à payer et les restes à recouvrer.

Ces valeurs constatées au compte de gestion 2016 du syndicat, n'ont pas à être reprises dans le cadre de la Décision Modificative n°1 car il s'agit d'opérations comptables à effectuer exclusivement par le Comptable public assignataire de la Ville de Montauban.

Ainsi, le projet de la DM n°1 s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de :

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE MARCHÉ GARE 2017

F/I	R/O	DÉPENSE		RECETTE		
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition	
Exploitation	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	237 281,28		
		<i>Total Dépenses Réelles Exploitation</i>		237 281,28	<i>Total Recettes Réelles Exploitation</i>	0,00
	ORDRE	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	40,00		
		<i>Total Dépenses Ordre Exploitation</i>		40,00	<i>Total Recettes Ordre Exploitation</i>	0,00
	REPORTS	<i>Résultat d'Exploitation Reporté</i>		0,00	<i>Résultat d'Exploitation Reporté</i>	237 321,28
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION				237 321,28	TOTAL RECETTES EXPLOITATION	237 321,28

F/I	R/O	DÉPENSE		RECETTE		
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition	
Investissement	REEL	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	172 906,48		
		<i>Total Dépenses Réelles Investissement</i>		172 906,48	<i>Total Recettes Réelles Investissement</i>	0,00
	ORDRE			040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	40,00
		<i>Total Dépenses Ordre Investissement</i>		0,00	<i>Total Recettes Ordre Investissement</i>	40,00
	REPORTS	<i>Résultat d'Investissement Reporté</i>		0,00	<i>Résultat d'Investissement Reporté</i>	172 866,48
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				172 906,48	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	172 906,48

TOTAL DEPENSES	410 227,76	TOTAL RECETTES	410 227,76
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Le budget 2017 du Budget Annexe Marché Gare s'établit donc ainsi (les sommes étant équilibrées en dépenses et recettes) :

	Budget Primitif	Décision Modificative n°1	Total
Investissement	89 930,00 €	172 906,48 €	262 836,48 €
Exploitation	293 961,00 €	237 321,28 €	531 282,28 €
Total	383 891,00 €	410 227,76 €	794 118,76 €

Considérant que la Décision Modificative n°1 2017 – Budget annexe du Marché Gare – dans sa version réglementaire et détaillée a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance ;

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter la Décision Modificative n°1 annexe du Marché Gare 2017 – telle que présentée.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 5.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

26 DEC. 2017

De sa publication et/ou notification le :

26 DEC. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

